

*Mise en garde*

*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*

*Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.*



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 9 avril 2018 à 19 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

**PRÉSENCES :**

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement  
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa  
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé (mairesse suppléante)  
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien  
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. André Brideau, Directeur, Travaux publics  
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire substitut d'arrondissement  
Mme Mélanie Diné, secrétaire recherchiste  
M. René Girard, Directeur, Aménagement urbain et patrimoine  
Me Marie-France Paquet, Directrice de l'arrondissement par intérim, Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement  
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice par intérim de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
M. Danny Diotte, commandant, SPVM – PDQ 24

---

**10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 03.

Le président présente les élus et élu. Il présente par la suite l'administration et passe en revue les différentes activités qui auront lieu au cours du mois d'avril.

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

---

**10.02 – MOTS DU MAIRE ET DES ÉLUS**

**LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUS DÉBUTE À 19 H 03 ET SE TERMINE À 19 H 36.**

---

**10.03 - RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CITOYENS ADRESSÉES LORS DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2018**

Monsieur le maire revient sur les questions des citoyens adressées lors de la séance du conseil tenue le 5 mars 2018.

---

**CA18 16 0087**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 9 AVRIL 2018**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 avril 2018, tel que proposé en retirant le point 40.09.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

10.04

---

#### 10.05 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 38 ET SE TERMINE À 20 H 36.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
SANDRA LESAGE	MUR DE SOUTÈNEMENT À L'ARRIÈRE DE CHEZ MOI
RICHARD CUMMINGS	950 RAISONS D'ÊTRE DÉMOCRATE
MONIQUE SIMARD	CIRCULATION SUR L'AVENUE QUERBES
ANNE SENÉCAL	PIIA ET DOS D'ÂNE
CLAUDE GLADU	DÉPENSES
PIERRE LACERTE	NUISANCES
ALEXANDRA TROUBETZKOY	AUTOBUS SCOLAIRES

---

#### CA18 16 0088

#### PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

**DE PROLONGER** la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05.1

---

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 37 ET SE TERMINE À 21 H 44.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
MARC POULIN	LES FINANCES PUBLIQUES
CHRISTA JAPÉL	RÈGLEMENT CONCERNANT LES THERMOPOMPES
ANNIE CHÉLIN	BRUIT ET STATIONNEMENT À L'ARRIÈRE DANS LA RUE
ZACH REIPKA	AUTOBUS SCOLAIRES
GILLES PAQUIN	LOI DU DRAPEAU (A QUITTÉ)
JEAN-PIERRE BONHOMME	LOI DU DRAPEAU (A QUITTÉ)
MANON CHAMPAGNE / ANGELA LY	SÉCURITÉ AVENUE VINCENT-D'INDY

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
THE CHINH	DOUBLE SENS SUR L'AVENUE QUERBES (A QUITTÉ)
MARICLAUDE OUMET	SÉCURITÉ
RAMI MASSIE	RAMASSAGE DES ORDURES SUR L'AVENUE ROCKLAND
CATHERINE LAMARRE DUMAS	PARCS
FÉLIX DECONINCK	ANTENNES RÉSEAU ÉGLISE ARMÉNIENNE

---

LE MAIRE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 21 H 44 À 21 H 57.

---

**CA18 16 0089**

**APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 MARS 2018**

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

**DE RATIFIER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 mars 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

---

**CA18 16 0090**

**MODIFIER LE LIEU OÙ SE TIENDRA LA SÉANCE DU CONSEIL PRÉVUE AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR LE 4 JUIN 2018**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

**DE MODIFIER** le lieu où se tiendra la séance du conseil prévue au calendrier des séances ordinaires pour le 4 juin 2018 pour la tenir au parc Beaubien;

**DE PUBLIER** un avis à cet effet dans les journaux locaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07 1183489011

---

#### CA18 16 0091

**AUTORISER LE RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LA FIRME « BEAUREGARD FOSSES SEPTIQUES » DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15029 AYANT POUR OBJET DES SERVICES DE NETTOYAGE DE PUISARD, DE DRAINS DE PUISARD, DE PANIERS RÉCUPÉRATEURS ET CHAMBRES DE VANNES INCLUANT LE TRANSPORT ET L'ÉLIMINATION DES RÉSIDUS DANS DIVERSES RUES ET RUELLES DE L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT POUR L'ANNÉE 2018 - AUTORISER UNE DÉPENSE À CETTE FIN DE 26 492,19\$ (TAXES INCLUSES) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Philippe Tomlinson

**D'AUTORISER** une dépense de 26 492,19\$ (taxes incluses) pour le renouvellement du contrat de la firme « Beauregard Fosses septiques » dans le cadre de l'appel d'offres public 16-15029 ayant pour objet des services de nettoyage de puisard, de drains de puisard, de paniers récupérateurs et chambres de vannes incluant le transport et l'élimination des résidus dans diverses rues et ruelles de l'arrondissement Outremont;

**DE RENOUELER** pour l'année 2018, le contrat de la firme « Beauregard Fosses septiques » ayant pour objet des services de nettoyage de puisard, de drains de puisard, de paniers récupérateurs et chambres de vannes incluant le transport et l'élimination des résidus dans diverses rues et ruelles de l'arrondissement Outremont, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15029;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée au budget de fonctionnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1185078010

---

#### CA18 16 0092

**OCTROYER UN CONTRAT POUR L'ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS SUR LE TERRITOIRE D'OUTREMONT À LA FIRME « 9181-5084 QUÉBEC INC. » (SOLUTIONS GRAFFITI) AU MONTANT DE 15 200 \$ (INCLUANT LES TAXES) POUR L'ANNÉE 2018 - APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-16671 (ENTENTE CORPORATIVE 1262846) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Jean-Marc Corbeil

**D'AUTORISER** une dépense maximale de 15 200 \$ (incluant les taxes) pour le contrat d'enlèvement de graffitis sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2018;

**D'ACCORDER** à la firme « 9181-5084 Québec Inc. » (Solutions Graffiti), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 200 \$ (incluant les taxes), conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16671;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1185078011

---

#### CA18 16 0093

**OCTROYER UN CONTRAT D'UN MONTANT DE 138 465,89\$ (TAXES INCLUSES) À CONSTRUCTION CPB INC. POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES BUREAUX ACCÈS MONTRÉAL (BAM), SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC TP08/12-17 ET AUTORISER UNE DÉPENSE INCIDENTE DE 15 644,20\$ (TAXES INCLUSES) POUR DES TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES EN MÉCANIQUE - DÉPENSE PROVENANT DES BUDGETS PTI DE LA VILLE CENTRE**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**D'AUTORISER** une dépense de 138 465,89 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de réaménagement du Bureau Accès Montréal (BAM) de l'arrondissement d'Outremont, suite à l'appel d'offres public TP08/12-17;

**D'ACCORDER** à «Construction CPB Inc.», plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour un montant de 138 465,89\$, pour l'exécution des travaux de réaménagement du Bureau Accès Montréal (BAM), conformément aux documents d'appel d'offres public TP08/12-17;

**D'AUTORISER** une dépense incidente de 15 644,20 \$ (taxes incluses) pour des travaux complémentaires en mécanique;

**D'IMPUTER** ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel (dépenses provenant du budget de la ville-centre).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1186965003

---

#### CA18 16 0094

**OCTROYER UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION DU MARQUAGE SUR LA CHAUSSÉE ET DANS LES STATIONNEMENTS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT À LA FIRME « LES SIGNALISATIONS R.C. INC » POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS FERMES POUR 2018 ET 2019, AU MONTANT DE 206 759,20 \$ INCLUANT LES TAXES AINSI QU'UNE POSSIBILITÉ DE DEUX (2) ANNÉES ADDITIONNELLES, SOIT 2020 ET 2021 SUITE À L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 18-16651. LES ANNÉES 2019 À 2021 DEVRONT ÊTRE AJUSTÉES SELON LA MOYENNE DE L'IPC POUR LA RÉGION DE MONTRÉAL À LEUR DATE DE RENOUVELLEMENT - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**D'AUTORISER** une dépense maximale de 206 759,20 \$ incluant les taxes pour une période de deux ans fermes, soit les années 2018 et 2019, pour la réalisation du marquage sur la chaussée et dans les stationnements de l'arrondissement d'Outremont y compris tous les frais accessoires, le cas échéant, ainsi qu'une possibilité de deux années additionnelles, soit les années 2020 et 2021;

**D'ACCORDER** à « Les Signalisations R.C. inc. », seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 206 759,20 \$ incluant les taxes, pour une période de deux (2) ans, conformément aux documents d'appel d'offres public 18-16651;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1185069003

---

#### CA18 16 0095

**DÉPÔT DES BONS DE COMMANDE ET DES DEMANDES DE PAIEMENT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 28 FÉVRIER 2018**

**DÉPÔT** des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2018.

30.01 1185901007

---

**CA18 16 0096**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 28 FÉVRIER 2018**

**DÉPÔT** de la liste des virements de crédits pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2018.

30.02 1185901008

---

**CA18 16 0097**

**DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR L'ENTREMISE DE CARTES DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2018**

**DÉPÔT** des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de février 2018.

30.03 1185901006

---

**CA18 16 0098**

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2018**

**DÉPÔT** du rapport des décisions déléguées pour le mois de février 2018.

30.04 1183489012

---

**CA18 16 0099**

**ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2018) (AO-374)**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2018;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 5 mars 2018 et que des copies ont été remises aux élus;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (AO-374)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

**D'ADOPTER** le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (AO-374)* ». L'objet dudit règlement est de modifier les articles 34 et 37 afin d'uniformiser certains tarifs relevant de la Direction de l'aménagement urbain avec ceux de la Ville Centre.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

40.01 1186695004

---

**CA18 16 0100**

**ADOPTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1171 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT - ÉMISSION DE PERMIS NUMÉRO 410 - SSAD AUTORISANT LES VÉHICULES DE DIVERS ÉTABLISSEMENTS OFFRANT DES SOINS À DOMICILE DE SE STATIONNER DANS TOUTES LES ZONES DE STATIONNEMENT SUR RUE RÉSERVÉ AUX DÉTENTEURS DE PERMIS DE RÉSIDENTS IMPLANTÉES DANS L'ARRONDISSEMENT**

---

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2018;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 5 mars 2018 et que des copies ont été remises aux élus;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

**D'ADOPTER** le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est d'autoriser les véhicules de divers établissements visés par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (R.L.R.Q., chapitre S-4.2) détenteurs du permis numéro 410 – SSAD à se stationner dans toutes les zones de stationnement sur rue réservé aux détenteurs de permis aux résidents implantées dans l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1185069001

---

#### CA18 16 0101

##### **ADOPTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 700 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DES PARCS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - PTI 2018-2019-2020**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2018;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 5 mars 2018 et que des copies ont été remises aux élus;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 700 000 \$ pour l'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

**D'ADOPTER** le règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 700 000 \$ pour l'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont* ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1186695007

---

#### CA18 16 0102

##### **ADOPTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX PRÉVUS AU PROGRAMME DE PROTECTION DES IMMEUBLES DE L'ARRONDISSEMENT - PTI 2018-2019-2020**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2018;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 5 mars 2018 et que des copies ont été remises aux élus;



**ATTENDU QU'**une copie du règlement intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection des immeubles de l'arrondissement* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

**D'ADOPTER** le règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection des immeubles de l'arrondissement* ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1186695006

---

### **CA18 16 0103**

#### **ADOPTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 61 000 \$ POUR L'ACQUISITION ET LE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT ET DE MOBILIER URBAIN**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2018;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 5 mars 2018 et que des copies ont été remises aux élus;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 61 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

**D'ADOPTER** le règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 61 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain* ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1186695008

---

### **CA18 16 0104**

#### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT SUR L'OBTENTION D'UNE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE (1276) ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2018) (AO-374)**

Le projet de règlement est présenté avec le sommaire décisionnel et déposé à l'entrée de la salle du conseil pour être disponible au public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement abrogeant le Règlement sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise (1276) et modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (AO-374)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'abrogation dudit règlement nécessite la modification du Règlement sur les tarifs par le retrait des frais exigibles pour toute demande de dérogation de convertir un immeuble en copropriété divise.

40.06 1184375006

---

### CA18 16 0105

#### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1171 RELATIF À LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT - RETRAIT DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ AUX CAMIONS DE CUISINE DE RUE LOCALISÉ SUR L'AVENUE VAN HORNE FACE AU PARC RAOUL-DANDURAND**

Le projet de règlement est présenté avec le sommaire décisionnel et déposé à l'entrée de la salle du conseil pour être disponible au public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Fanny Magini donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet de ce règlement est de retirer l'emplacement réservé aux camions de cuisine de rue localisé sur l'avenue Van Horne face au parc Raoul-Dandurand.

40.07 1185069002

---

### CA18 16 0106

#### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1171 RELATIF À LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT - RÉVISION DES PLAGES HORAIRES PRÉVUES POUR LE NETTOYAGE DE LA CHAUSSÉE SUR CERTAINES AVENUES DE L'ARRONDISSEMENT**

Le projet de règlement est présenté avec le sommaire décisionnel et déposé à l'entrée de la salle du conseil pour être disponible au public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet de ce règlement est de réviser les plages horaires prévues pour le nettoyage de la chaussée sur certaines avenues de l'arrondissement.

40.08 1185069004

---

#### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - MODIFICATION DU SENS DE DIRECTION DE LA CIRCULATION DE CERTAINES AVENUES PRÉVUE DANS LE CADRE DU PROJET DU SITE MIL DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

**CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR.**

40.09 1185069005

---

### CA18 16 0107

#### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA VOIE PUBLIQUE POUR LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX (AO-204), LE RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (AO-21) ET LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PROHIBITIONS ET NUISANCES (1063)**

Le projet de règlement est présenté avec le sommaire décisionnel et déposé à l'entrée de la salle du conseil pour être disponible au public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Valérie Patreau donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), le Règlement sur le bruit (AO-21) et le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet de ce règlement est de permettre au conseil d'autoriser, par ordonnance, l'utilisation de mégaphones, d'appareils sonores ou d'amplification du son dans le cadre d'événements spéciaux et d'en prévoir les conditions.

40.10 1186695011

---

## CA18 16 0108

### AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (AO-21) ET LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PROHIBITIONS ET NUISANCES (1063)

Le projet de règlement est présenté avec le sommaire décisionnel et déposé à l'entrée de la salle du conseil pour être disponible au public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (AO-21) et le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet de ce règlement est de permettre au conseil, sur ordonnance et en cas de préjudice sérieux, d'autoriser une dérogation aux jours et heures prévus pour effectuer des travaux et d'en prévoir les conditions.

40.11 1186695010

---

## CA18 16 0109

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION DE LA PLACE MARCELLE-FERRON, TOUS LES MERCREDIS, DE 14 H 30 À 19 H, DU 13 JUIN AU 31 OCTOBRE 2018, PAR LA FERME BETTERÊVE, PROJET DU COLLECTIF ALIMENTAIRE HUDSON (CAH) ET AUTORISER, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 6.4 DU RÈGLEMENT 1107 CONCERNANT LES PARCS ET ENDROITS PUBLICS, UNE DÉROGATION À L'ARTICLE 6 G) AFIN DE PERMETTRE À LA FERME BETTERÊVE DE VENDRE DES FRUITS, DES LÉGUMES ET DES FINES HERBES BIOLOGIQUES TOUS LES MERCREDIS, DE 14 H 30 À 19 H, DU 13 JUIN AU 31 OCTOBRE 2018**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

**D'ÉDICTER** une ordonnance autorisant l'occupation de la place Marcelle-Ferron, tous les mercredis de 14 h 30 à 19 h, du 13 juin au 31 octobre 2018, par la ferme *Betterève*, projet du Collectif alimentaire Hudson (CAH);

**D'AUTORISER**, conformément à l'article 6.4 du Règlement 1107 concernant les parcs et endroits publics, une dérogation à l'article 6 g) afin de permettre à la ferme *Betterève* de vendre des fruits, des légumes et des fines herbes de culture biologique à la place Marcelle-Ferron, tous les mercredis de 14 h 30 à 19 h, du 13 juin au 31 octobre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1182504008

---

## CA18 16 0110

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 367, AVENUE QUERBES - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE PROTÉGÉ PAR DROITS ACQUIS SANS RENDRE L'ENSEMBLE DE LA CONSTRUCTION CONFORME À LA RÉGLEMENTATION; DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 7.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT AVEC UNE MARGE LATÉRALE DE 1,70 MÈTRE PLUTÔT QUE 1/2 FOIS LA HAUTEUR DU BÂTIMENT TELLE QUE DÉTERMINÉE À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES; DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 7.12.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT AVEC UN POURCENTAGE D'OCCUPATION DU SOL DE 57% ALORS QUE LA SITUATION ACTUELLE DU BÂTIMENT EST DE 55% ET QUE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE EXIGE UN MAXIMUM DE 50% - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL EN COUR ARRIÈRE**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé de refuser, à sa séance du 7 mars 2018, la demande de dérogation mineure à l'article 5.3 du Règlement de zonage (1177) afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sans rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé de refuser, à sa séance du 7 mars 2018, la demande de dérogation mineure à l'article 7.1 du Règlement de zonage (1177) afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment avec une marge latérale de 1,70 mètre plutôt que ½ fois la hauteur du bâtiment telle que déterminée à la grille des usages et normes;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé de refuser, à sa séance du 7 mars 2018, la demande de dérogation mineure à l'article 7.12.1 du Règlement de zonage (1177) afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment avec un pourcentage d'occupation du sol de 57% alors que la situation actuelle du bâtiment est de 55% et que le règlement de zonage exige un maximum de 50%

**ATTENDU QU'**un avis a été publié dans le journal l'Express d'Outremont le 15 mars 2018 afin de statuer sur ces demandes de dérogations mineures;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 7 mars 2018, la demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

**ATTENDU QUE** les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375009;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**NONOBTANT LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :**

**D'ACCEPTER**, pour l'immeuble situé au 367, avenue Querbes, la demande de dérogation mineure à l'article 5.3 du *Règlement de zonage* (1177) afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sans rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation;

**D'ACCEPTER**, pour l'immeuble situé au 367, avenue Querbes, la demande de dérogation mineure à l'article 7.1 du *Règlement de zonage* (1177) afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment avec une marge latérale de 1,70 mètre plutôt que ½ fois la hauteur du bâtiment telle que déterminée à la grille des usages et normes;

**D'ACCEPTER**, pour l'immeuble situé au 367, avenue Querbes, la demande de dérogation mineure à l'article 7.12.1 du *Règlement de zonage* (1177) afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment avec un pourcentage d'occupation du sol de 57% alors que la situation actuelle du bâtiment est de 55% et que le *Règlement de zonage* exige un maximum de 50%;

**D'APPROUVER**, pour l'immeuble situé au 367, avenue Querbes, la demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

---

Un débat s'engage.

---

**VOTE**

**VOTENT EN FAVEUR:** Philippe Tomlinson, Fanny Magini, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**VOTENT CONTRE:** Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

47.01 1184375009

---

**CA18 16 0111**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AUX 1312-1320, AVENUE BERNARD - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 7.14 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER UNE MARGE DE REcul DE 2.01 MÈTRES PLUTÔT QUE 3 MÈTRES, TEL QU'EXIGÉ AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 7 mars 2018, la demande de dérogation mineure au Règlement 1180;

**ATTENDU QU'**un avis a été publié relativement à la demande de dérogation mineure dans le journal soit l'Express d'Outremont le 15 mars 2018 afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375011;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**D'APPROUVER**, pour l'immeuble situé aux 1312-1320, avenue Bernard, la demande de dérogation mineure afin d'autoriser une marge de recul de 2.01 mètres plutôt que de 3 mètres tel qu'exigé à l'article 7.14 du *Règlement de zonage* (1177).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1184375011

---

#### **CA18 16 0112**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AUX 1047, AVENUE VAN HORNE; 1304, BOULEVARD MONT-ROYAL; 134, AVENUE DUCHASTEL; 736, AVENUE ANTONINE-MAILLET; 760, AVENUE ANTONINE-MAILLET; 46, AVENUE COURCELETTE; 870, AVENUE McEACHRAN; 1792, AVENUE GLENDALE; 41, AVENUE BATES; 104, AVENUE PAGNUELO; 181, AVENUE DE L'ÉPÉE; 288, AVENUE McDUGALL; 505, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE; 512, AVENUE CHAMPAGNEUR; 660, AVENUE DOLLARD; 560, AVENUE DAVAAR - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 7 mars 2018, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375010;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**D'APPROUVER** les demandes d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants :

#### **1047, avenue Van Horne**

Avec les réserves suivantes identifiées par le comité consultatif d'urbanisme:

- Que soit retirée la troisième vitrine proposée sur la façade ayant front sur l'avenue Durocher;
- Que soient retirées les appliques de béton encadrant la porte du commerce;
- Que soit retiré l'appareillage de brique en soldat au-dessus des portes du commerce, afin de poursuivre le détail de béton ceinturant le bâtiment;
- Que des linteaux et allèges en brique soient ajoutés aux vitrines du rez-de-chaussée. Les briques devront être installées sur le chant en boutisse;
- Que les fenêtres à l'étage soient en aluminium.

#### **1304, boulevard du Mont-Royal;**

#### **134, avenue Duchastel;**

#### **736, avenue Antonine-Maillet**

Avec les réserves suivantes identifiées par le comité consultatif d'urbanisme:

- Que la hauteur des nouvelles ouvertures soit limitée à 7 pieds;
- Que la couleur des nouvelles ouvertures soit identique aux fenêtres de l'étage;

- Que le solin de l'agrandissement soit de couleur identique aux fascias de la toiture du bâtiment principal.

**760, avenue Antonine-Maillet;**

**46, avenue Courcelette :**

Avec la réserve suivante identifiée par le comité consultatif d'urbanisme:

- Que la hauteur de l'écran d'intimité soit réduite à 1,83 m.

**870, avenue McEachran:**

Avec la réserve suivante identifiée par le comité consultatif d'urbanisme:

- La largeur des portes coulissantes au mur arrière du rez-de-chaussée et du 2<sup>e</sup> étage devra être réduite.

**1792, avenue Glendale :**

Avec les réserves suivantes identifiées par le comité consultatif d'urbanisme:

- L'encadrement de la porte d'entrée principale devra rester dans les tonalités de blanc afin de respecter le concept d'origine du bâtiment;
- Le modèle de la porte d'entrée principale devra avoir un vitrage simple et un caisson;
- Les fenêtres devront être de type guillotine 50/50, tel que les voisins immédiats, afin de s'intégrer à l'environnement bâti;
- Les fenêtres devront être en aluminium plutôt qu'en PVC.

**41, chemin Bates;**

**104, avenue Pagnuelo;**

**181, avenue de l'Épée;**

**288, avenue McDougall;**

**505, chemin de la Côte-Sainte-Catherine :**

Avec la réserve suivante identifiée par le comité consultatif d'urbanisme:

- Les fenêtres devront être recouvertes d'aluminium.

**512, avenue Champagneur**

Avec la réserve suivante identifiée par le comité consultatif d'urbanisme:

- Les fenêtres devront être recouvertes d'aluminium plutôt qu'en PVC.

**660, boulevard Dollard;**

**560, avenue Davaar**

Avec les commentaires suivants soulevés par le comité consultatif d'urbanisme:

- Les membres ont souligné les efforts importants du propriétaire pour la conservation des vitraux et la qualité architecturale des fenêtres;
- La couleur des fenêtres existantes participait à l'harmonie chromatique du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**CA18 16 0113**

**AUTORISER LA CRÉATION AINSI QUE LE COMBLEMENT TEMPORAIRE, POUR LA SAISON ESTIVALE, D'UN (1) POSTE ÉTUDIANT INSPECTEUR DU CADRE BÂTI (EMPLOI 721310) AU SEIN DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DU PATRIMOINE AINSI QU'UN (1) POSTE DE STAGIAIRE SCIENTIFIQUE GÉNIE CIVIL (EMPLOI 900700) À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**D'AUTORISER** la création temporaire d'un (1) poste étudiant inspecteur du cadre bâti à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine et un (1) poste de stagiaire scientifique génie civil à la Direction des travaux publics, et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel;

**D'IMPUTER** les dépenses au budget de fonctionnement des directions concernées tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1183711007

---

**CA18 16 0114**

**APPROUVER LA CONVENTION DE TRANSACTION ET QUITTANCE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, ET L'EMPLOYÉ AYANT PORTÉ LE MATRICULE NUMÉRO 116937999 ET AUTORISER SON EXÉCUTION EN SES TERMES - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

**ATTENDU QU'**un cadre de la Ville de Montréal ayant porté le matricule 116937999 a déposé une plainte dans un litige l'opposant à la Ville de Montréal;

**ATTENDU QUE** la plainte a été déférée au Tribunal administratif du travail;

**ATTENDU QUE** les parties ont négocié devant un conciliateur du Tribunal administratif du travail;

**ATTENDU QU'**à l'issue de cette négociation, les parties en sont arrivées à une entente;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

**D'APPROUVER** les modalités de l'entente selon les termes et conditions énoncés dans un document intitulé TRANSACTION - QUITTANCE daté du 20 mars 2018;

**DE MANDATER** la directrice d'arrondissement par intérim à signer ladite entente;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1183711009

---

**70.01 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'assemblée est levée à 22 h 24.

70.01

---

Philippe Tomlinson  
Maire de l'arrondissement

---

Julie Desjardins  
Secrétaire substitut d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 mai 2018.